

# Informationen zum Bildungs- und Teilhabepaket (BuT) - Französisch

## Paquet d'éducation et de participation

### Le paquet d'éducation et de participation comprend:

- Les frais pour des excursions d'une journée
- Les frais pour des voyages scolaires de plusieurs journées
- Paquet des articles scolaires: il y aura une aide annuelle de 100 Euro pour les articles scolaires (par exemple des cahiers, le sac d'école etc.); au début de l'année scolaire 70 Euro et au mois de février 30 Euro

*À noter: Si une famille est bénéficiaire de l'allocation de logement ou du supplément familial, il faut faire une demande séparée pour recevoir le paquet des articles scolaires. Les bénéficiaires de l'aide sociale, des allocations selon SGB II ou des allocations selon la loi d'asile recevront le montant automatiquement par virement sur le compte.*

- Repas de midi dans l'école (avec contribution propre de 1 Euro par repas)
- L'aide scolaire: Les élèves peuvent recevoir de l'aide scolaire appropriée, si l'école confirme la nécessité.
- Les frais de transport des élèves – les frais seront payés à condition qu'il n'y existe pas le droit aux allocations selon SchfkVO ou bien s'il faut payer une contribution propre qui ne peut pas être couvert par le budget de base (§ 2, paragraph 3 de SchfkVO), ce serait un montant de plus de 5,00 € /mois.
- Participation à la vie sociale et culturelle: Les enfants et adolescents recevront 10 Euro maximum par mois pour pouvoir participer à la vie sociale et culturelle (les programmes des clubs, de culture ou des vacances)

### Qu'est-ce qu'il y a à noter?

- Pour tous les services il faut présenter une demande suffisamment tôt, en tout cas avant le début et avant la date d'échéance des frais.

### Qui a le droit de demander de l'aide?

- Des familles qui sont bénéficiaires:
  - de l'aide d'asile ou
  - de l'allocation selon SGBII/Jobcenter ou
  - de l'allocation de l'aide à base selon SGB XII.
  - si on est bénéficiaire d'allocation familial (demande rétroactive possible / 1 an)
  - si on est bénéficiaire d'allocation de logement (demande rétroactive possible / 1 an)

## Informationen zum Bildungs- und Teilhabepaket (BuT) - Französisch

### Où puis-je présenter ma demande?

Stadt Leverkusen  
Abt. 502 Soziale Leistungen  
Miselohestraße 4  
51379 Leverkusen

**Heures de bureau:**  
Lundi: 14h00 – 16h00  
Mercredi: 08h30 – 12h30  
Vendredi: 08h30 – 12h30

### Pour toute question:

Email: [50@stadt.leverkusen.de](mailto:50@stadt.leverkusen.de)

website: [www.leverkusen.de](http://www.leverkusen.de)

Fax: 0214/406-5002

Mme Galow 0214/406-5438  
M Jansen 0214/406-5439  
Mme Küppers 0214/406-5425  
M Voucko 0214/406-5436  
M Uebber 0214/406-5435  
Mme Italiano 0214/406-5090  
Mme Schmidt 0214/406-5076